

INSTITUTION INTERCOMMUNALE

DES WATERINGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION

du 17 novembre 2022

Le jeudi 17 novembre 2022 à 15H30, le Comité syndical de l'Institution Intercommunale des Wateringues s'est réuni dans la salle VERGRIETE de l'hôtel de ville de Gravelines.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 juin 2022

1. GEMAPI – Extension des compétences de l'Institution – Approbation des statuts
2. Gestion des canaux
3. Animation SAGE et PAPI
4. Personnels
 - a. Modification délibération / animateur Sage et Papi
 - b. Avancements de grades
 - c. Dispositif Alertes Agents
5. PAPI et PEP
6. Marchés publics
 - a. Station des Sections – Imprévision
 - b. Maintenance et assistance – Systèmes de centralisation des données & Bureautique
 - c. Renouvellement de la convention avec Météo France
7. Examen de la DM 2 au budget 2022
8. Prescription Retenue de Garantie
9. Débat d'orientation budgétaire – Année 2023
10. Bilan des études et travaux en cours

Questions diverses

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES DE L'INSTITUTION

Communauté urbaine de Dunkerque

- M. Bertrand RINGOT
- Mme Françoise ANDRIES

Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers

- M. Bernard DELALIN

Communauté de communes des Hauts de Flandre

- M. Christian DELASSUS
- M. Patrick THOOR
- M. Pierre BOUTTEMY

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

- M. Hervé BERTELOOT
- M. Laurent DENIS
- M. Alain MASSEZ

Communauté de communes des Pays d'Opale

- M. Bruno DEMILLY

Communauté de communes de la Région d'Audruicq :

- Mme Nicole CHEVALIER
- M. Jacques André DELACRE

LE PERSONNEL DE L'INSTITUTION DES WATERINGUES

M. Philippe PARENT Directeur
Mme Frédérique BARBET Adjointe au Directeur Responsable Canaux et Animation SAGE et PAPI
M. Stéphane VANHEE Chargé de Mission Supervision

LE PERSONNEL DE LA CCPO

Mme Elisabeth FROT Chargée de mission

ABSENTS EXCUSES

Communauté d'Agglomération de Grand Calais, Terres et Mers :

- M. Emmanuel AGIUS a donné pouvoir à M. Bertrand RINGOT
- M. Jean-Michel TACCOEN
- M. Daniel DIWUY a donné pouvoir à M. Bernard DELALIN

Communauté urbaine de Dunkerque :

- M. Patrice VERGRIETE
- Mme Marjorie ELOY a donné pouvoir à Mme. Françoise ANDRIES
- Mme Elisabeth LONGUET
- M. Pierre DESMADRILLE a donné pouvoir à M. Patrick THOOR
- M. Jean Luc DAR COURT

Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer :

- M. Marc THOMAS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200060689-20221117-TECHNICIEN_

Point n° 4

a. Modification du tableau des effectifs

.../...

B) Création d'un poste d'animateur-trice du PAPI

Pour l'animation du SAGE, l'Institution recrute un animateur-trice du PAPI du delta de l'Aa :
45 000€/an

Recrutement d'un technicien, (h/f) à temps plein.

Cet emploi permanent sera occupé par un agent recruté par voie statutaire ou contractuelle.

Missions :

Sous la responsabilité du responsable du Pôle en charge des canaux et de l'animation du SAGE et du PAPI, vous assurerez l'animation du PAPI du delta de l'Aa.

L'animateur-trice du PAPI du Delta de l'Aa sera intégré(e) à l'équipe de l'IW. Le PAPI du delta de l'Aa a été labellisé en décembre 2016, il est en cours d'exécution, et un avenant n°4 sera prochainement soumis à la labellisation des services de l'Etat. En parallèle, il est envisagé de travailler à l'élaboration d'un Programme d'Etudes Préalables qui permettra d'ajuster la stratégie pour déboucher, en 2025, sur un Programme d'Actions de Prévention des Inondations n° 2.

Le technicien, chargé(e) de mission :

- Anime l'élaboration du Programme d'Etudes Préalables, en concertation avec l'ensemble des partenaires.
- Assure une forte concertation notamment avec les collectivités locales susceptibles de porter les actions / travaux et anime les réunions techniques avec les différents maîtres d'ouvrage et partenaires techniques.
- Rédige les pièces techniques et administratives nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature pour l'obtention des labellisations « PEP » et « PAPI ».
- Assure le suivi technique, administratif et financier des programmes, dont élaboration, instruction et suivi des dossiers de subvention auprès des financeurs.
- Réalise des actions de sensibilisation.

Le chargé de mission devra travailler en équipe.

Profil recherché

Niveau de formation : Bac+ 3, spécialisé en gestion hydraulique de cours d'eau, des milieux aquatiques et littoraux. Il sera apprécié une première expérience professionnelle dans des domaines comparables : animation de SAGE, de contrat de rivière, de contrat de Pays. Seront appréciées des connaissances générales dans les domaines de l'eau, l'aménagement du territoire et de l'environnement, des acteurs de l'eau et du fonctionnement de la politique de l'eau (européenne et française). Maîtrise de la cartographie SIG: conception de cartes thématiques (Arcgis). Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, PowerPoint, Access.

Vous disposez de connaissances liées aux thématiques de l'eau, à l'exercice des compétences GEMAPI, et de compétences en matière de maîtrise d'ouvrage publique, pour la réalisation d'études.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200060689-20221117-TECHNICIEN_

Vous justifiez d'une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités publiques, ainsi qu'en matière de réglementation des marchés publics et finances publiques.

Doté d'un relationnel aisé, vous appréciez le travail en équipe et faites preuves de capacités de médiation, de concertation et de négociation interne et externe.

Vous avez le sens des priorités et savez appréhender les enjeux d'avenir de territoire et d'articulation entre les problématiques eau/aménagement.

Vous êtes en mesure d'expliquer et faire partager les orientations, les attentes et objectifs poursuivis.

Sens du service public, dynamisme, rigueur, autonomie et adaptabilité seront les atouts de votre réussite à ce poste.

Le recrutement sera lancé en fin d'année et l'embauche sera effective dans les meilleurs délais.

Si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article L 332-8 alinéa 2 du CGPF qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Dans ce 2^{ème} cas sa rémunération sera fixée au maximum à l'Indice brut 484 (Indice Majoré 419). Le supplément familial de traitement correspondant à cet indice est également du. Il bénéficiera du régime indemnitaire assimilé à celui des fonctionnaires, soit le RIFSEEP de son cadre d'emploi.

Après délibération, le conseil syndical décide à l'unanimité :

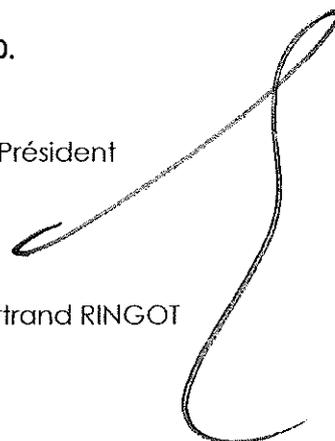
- *l'inscription au tableau des effectifs d'un poste de technicien, à temps complet,*
- *l'autorisation donnée à Monsieur le Président de procéder au recrutement par voie statutaire ou contractuelle, dans les conditions fixées par l'article L 332-8 alinéa 2 du CGPF,*
- *l'habilitation de Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à ce recrutement, et à définir les éléments de la rémunération liée à son poste et son ancienneté,*
- *la mise en place des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent au budget de l'exercice 2022, chapitre 012.*

.../...

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 17 h 30.

Le Président

Bertrand RINGOT



REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200060689-20221117-TECHNICIEN_